

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-26-1126 du 16/04/2026**

Arrêté du 8 avril 2026

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE  
D'INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ET RÉVISION DE SA SITUATION ADMINISTRATIVE

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte nomination d'un inspecteur des Finances publiques dans le grade d'inspecteur principal des Finances publiques et révision de sa situation administrative.

Date d'application : 30/12/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ET RÉVISION DE SA SITUATION ADMINISTRATIVE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE  
D'INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ET RÉVISION DE SA SITUATION ADMINISTRATIVE**



**ARRÊTÉ**

portant nomination d'un inspecteur des Finances publiques dans le grade  
d'inspecteur principal des Finances publiques et révision de sa situation administrative

**LE MINISTRE CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la DGFIP et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la DGFIP ;
- Vu l'arrêté de la direction générale des Finances publiques en date du 26 mars 2025 portant renouvellement de détachement de M. MANIKOM-PERMAL Jimmy auprès de la Caisse des écoles ;
- Vu l'arrêté n° 26-0004/RH de la Caisse des écoles en date du 23 février 2026 portant nomination de M. MANIKOM-PERMAL Jimmy au grade d'attaché principal ;
- Vu l'arrêté n° 26-0018/CDE/RH de la Caisse des écoles en date du 23 février 2026 portant reconstitution de carrière de M. Jimmy MANIKOM-PERMAL - Attaché principal Territorial ;
- Vu la demande de l'intéressé.

**ARRÊTE :**

**Article 1** : La situation administrative du cadre dont le nom suit est révisée, à la date du 30/12/2025, dans les conditions ci-après indiquées :

Identification				Situation ancienne			Situation nouvelle			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Affectation	Grade	Échelon	Prise de rang	Grade	Échelon	Prise de rang	Date effet
MANIKOM-PERMAL	JIMMY	000002366440	En détachement	Inspecteur des Finances Publiques	08	01/02/2024	Inspecteur principal des Finances Publiques	03	01/02/2024	30/12/2025

**Article 2** : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 8 AVRIL 2026  
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
 L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE  
 CHEF DE SECTEUR DES A+  
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directrice de publication : Amélie Verdier	